

**Designation date : 22/03/2013**

**Ramsar Site no. 2126**

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2014

Peut être téléchargée de : [http://www.ramsar.org/ris/key\\_ris\\_index.htm](http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)*

## Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 3<sup>e</sup> édition). La 4<sup>e</sup> édition du Manuel est en préparation et sera disponible en 2009.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

**Issa Mamourou COULIBALY**, Ingénieur des Eaux et Forêts, Chargé d'Etudes : DEP/DNEF,  
[issamamourou41@yahoo.fr](mailto:issamamourou41@yahoo.fr)

**Namory TRAORE**, Ingénieur des Eaux et Forêts,  
Point Focal National Aires Protégées, DNEF,  
BP 275, Bamako. Tel +223 20233695  
[ntraore2002@yahoo.fr](mailto:ntraore2002@yahoo.fr)

**Soumana TIMBO**, Coordinateur du Plan d'Action de gestion des zones humides (PAZU),  
Point Focal Ramsar [timbosat@yahoo.fr](mailto:timbosat@yahoo.fr) ;

**Ibrahim DEMBELE**, Ingénieur Géographe : Chargé de programmes PAZU/ DNEF  
[d\\_brun5@yahoo.fr](mailto:d_brun5@yahoo.fr)

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

20 février 2013

---

### 3. Pays : MALI

---

#### 4. Nom du site Ramsar : **Lac MAGUI**

---

#### 5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar  ; ou  
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit
- 

#### 6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

##### a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées  ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément  ; ou  
ii) les limites ont été agrandies  ; ou  
iii) les limites ont été réduites\*\*  et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision  ; ou  
ii) la superficie a été agrandie  ; ou  
iii) la superficie a été réduite\*\*

##### b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

---

#### 7. Carte du site :

##### a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :   
ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :     iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

##### b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites du lac correspondent généralement à celles d'un bassin versant du système Térékolé-Kolimbiné dans les communes rurales de Séro, Ségala et Maréna-Dioumbougou. Le lac Magui est une vaste dépression du bassin versant du système Térékolé- Kolimbiné, un vaste territoire de 22 625 km<sup>2</sup> situé au nord de la ville de Kayes dans les communes rurales de Séro, Ségala et Maréna-Dioumbougou. Dans sa limite Sud, il longe la route nationale N° 1 jusqu'au barrage de Kabaté.

---

#### 8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Coordonnées point central (PC) : longitude -11,0272, latitude 14,6443 (14°38'39"N 11°01'38"W)

---

**9. Localisation générale :** Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le lac Magui se situe à 65 km à l'Est de la ville de Kayes (cercle de Kayes) en zone sahélienne, et à cheval sur les communes rurales de Séro, de Maréna-Diombougou, et de Ségala.

---

**10. Élévation :** (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

L'élévation moyenne est de **349,85 m** par rapport au niveau de la mer.

**11. Superficie : Vingt quatre mille sept cent quarante (24 740) hectares**

---

**12. Description générale du site :**

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le lac Magui est une vaste dépression réceptacle des eaux de ruissellement de plus d'une centaine de ruisseaux du bassin Térékolé-Kolimbiné. C'est un domaine à biodiversité riche et variée qui régule les ressources de l'hydro système du bassin du fleuve Sénégal.

Il est alimenté principalement par les cours d'eau suivants : Térékolé, Kolimbiné et Krigou.

---

**13. Critères Ramsar :**

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9  
✓    □    ✓    ✓    ✓    □    □    ✓    □

---

**14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :**

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

**Critère N° 1 :** le lac Magui est représentatif en tant que partie d'un système hydrologique unique dans la région de Kayes. Le lac est une cuvette au fond tapissé d'herbacées et de ligneux, un domaine à biodiversité riche et variée qui régule les ressources de l'hydrosystème du bassin du fleuve Sénégal. Il constitue une particularité dans la zone sahélienne autour de laquelle les hommes ont su s'organiser pour assurer leur survie au fil du temps.

**Critère N° 3 :** le lac est un habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales important pour le maintien de la diversité biologique de la région biogéographique. Parmi ces espèces, on y trouve des poissons, reptiles (varan, python etc.) et beaucoup d'espèces d'oiseaux comme les garde-bœufs, les canards (armés,

siffleurs, casqués), les francolins, les aigrettes. Il abrite également des troupeaux de phacochères et de petits mammifères. Le lac concoure de ce fait au maintien de la diversité biologique de la région biogéographique.

Les résultats des inventaires ont permis de recenser 21 espèces de poissons dans le lac Magui.

Au total 50 espèces ligneuses et 71 espèces herbacées ont été inventoriées.

L'Avifaune est essentiellement composée d'oiseaux d'eau migrateurs et sédentaires repartis entre 87 espèces (I. KEBE Déc. 2010).

**Critère N° 4 :** Le lac constitue un site d'alimentation, de transit et de refuge pour de nombreux oiseaux migrateurs cherchant à se soustraire momentanément de la rigueur du climat européen ou asiatique : Sarcelle d'été (*Anas querquedula*); Canard pilet (*Anas acuta*); Oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*); Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*); Héron pourpré (*Ardea purpurea*); Pélican blanc (*Pelecanus onocrotalus*); Sterne caspienne (*Sterna caspia*); Barge à queue noire (*Limosa limosa*); etc.

**Critère N° 5 :** l'avifaune est essentiellement composée d'oiseaux d'eau migrateurs et sédentaires. Elle est très riche et variée et se trouve concentrée sur le site du lac, au total quatre vingt quinze (95) espèces ont été identifiées. Elles sont constituées d'espèces migratrices, sédentaires, paléarctiques et résidentes. Les espèces fréquemment rencontrées font partis des familles différentes : Ardeidae (Hérons, Aigrettes), Jacanidae (Jacana à poitrine dorée), Charadriidae (Vanneau tricolore, Gravelo sifleur, Bécasseau variable), Anatidae (Oies, Canards), Laridae (Sterne caspienne, Guifette moustac).

Les dénombrements effectués en 2002 et 2003 pendant les mois de Décembre, Janvier et Février ont abouti à 26 000 oiseaux classés en 41 espèces. Ces résultats corroborent avec une étude réalisée en 2005 par l'AMCFE où 21 800 oiseaux repartis entre 36 espèces appartenant à 11 familles ont été identifiées pendant les mois de Janvier et Février. Ces données démontrent à suffisance, la fréquentation du lac Magui par les oiseaux.

**Critère N° 8 :** le lac est une source d'alimentation et de frayère pour les poissons du fleuve Sénégal. En effet, il forme une cuvette au fond tapissé d'herbacées et de ligneux, très propice à la reproduction du poisson et au maintien de la biodiversité. Le lac compte 35 espèces de poissons inventoriées, dont 10 constituent 90% des prises. Il s'agit des espèces de la famille des Cichlidae 48,4%, les Mochoridae 16,9%, Centropomidae 8,5%, Cyprinodontidae 7,6%, Characinidae 5,2%, Cyprinidae 3,9% et Mormyridae 3,4% des captures totales débarquées dans le lac de Manantali.

---

**15. Biogéographie :** (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

**a) région biogéographique** (citer la référence): Le système est situé à cheval sur la zone de transition sahélienne et le centre d'endémisme de la zone soudanienne, correspondant à l'**Ecozone Afrotropicale**.

**b) système de régionalisation biogéographique :** *Udvardy, Miklos D.F. , A Classification of the Biogeographical Provinces of the World. Prepared as a contribution to UNESCO's Man and the Biosphere Programme, Project No. 8. IUCN Occasional Paper No. 18. IUCN, Morges, Suisse, 1975.*

---

**16. Caractéristiques physiques du site :**

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

La géologie du site montre en première ligne des grès ordoviciens (paléozoïque, carbonifères) inférieur. C'est une étendue d'eau intérieure d'origine tectonique.

Le système hydrologique est constitué par des cours d'eaux : le Térékolé, le Kolimbiné, le Krigou. Les mares de Doro, Kompo et Goro-kiridionfara sont permanentes et les plus importantes du système, autour desquelles sont menées les activités économiques.

Au plan géologique, le Mali occupe la majeure partie du vaste bassin sédimentaire de Taoudenni qui représente une des structures majeures de la géologie de l'Afrique de l'Ouest. Les intrusions doléritiques sont mises en place à différentes époques, principalement au Permien et au Trias. Elles sont répandues un peu partout dans les séries gréseuses et pélitiques et regroupent une grande variété de roches volcaniques se rattachant à l'association calco-alkaline, constituée notamment de gabbros et de basaltes. Les formations de recouvrement de types latéritiques, alluviaux et lacustres sont différemment développées sur la zone.

Les sols varient de limon brun, de sables fins alluviaux, blancs à gris dans la zone de plaine, à gravillonnaire sur les plateaux. Le lit majeure peut atteindre jusqu'à 7m de profondeur. C'est un lac d'eau douce permanent dont la zone en aval est le fleuve Sénégal. Dans l'ensemble, on constate une détérioration de la qualité des eaux de surface d'année en année. La teneur en phosphate – indicateur important pour la prolifération des plantes aquatiques qui était quasi absentes en 1980 a atteint en 1999 le taux de 0,11 mg/l, d'après les données fournies par le laboratoire de la qualité des eaux de la Direction Nationale de l'Hydraulique. Le PH varie et atteint souvent 9,3. La température moyenne annuelle est de 29,3°C. La moyenne annuelle des précipitations oscille autour de 600mm. (DRA Kayes 2010).

---

## **17. Caractéristiques physiques du bassin versant :**

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Le bassin du Magui se divise en deux parties : une zone d'épandage et une zone de plateau. Il a un bassin versant d'une superficie totale d'environ 33.304 km<sup>2</sup>. Les caractéristiques géologiques, géomorphologiques générales, ainsi que les types de sols principaux et de climat au niveau de ce bassin ressemblent à ceux du site. C'est une plaine sur substrat inorganique avec végétation et forêts saisonnièrement inondées.

---

## **18. Valeurs hydrologiques :**

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Au delà de la recharge de la nappe souterraine perceptible au niveau des puits de 13 villages riverains, le système de la zone du lac Magui recueille d'importantes quantités d'eau. Un ouvrage de retenue construit en aval du lac dans le village de Kabaté, permet de réguler le niveau d'eau dans le cadre de la maîtrise des crues. Le système compte quelques mares importantes comme Doro, Kompo et Goro-kiridionfara.

Les dépôts alluviaux dans la vallée du lac enrichissent les terres agricoles dans les terroirs villageois. L'existence de Vétiver (*Vetiveria nigricana*) contribue à stabiliser les berges.

---

## 19. Types de zones humides :

### a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

**Marine/côtière :** A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

**Continentale :** L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va  
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

**Artificielle :** 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

### b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

**O (lac d'eau douce permanent)**

**N (Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers)**

---

## 20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

La végétation du bassin est de type savane arbustive et clairsemée à l'intérieur des terres fortement anthropisées et de savane arborée tout au long du lac. La formation végétale du lac est dominée par l'*Acacia nilotica*, *Hyphaene thebaica*, et le *Borassus aethiopum* dans la partie nord. Le lac abrite aussi d'importante quantité de « Bourgou » (*Echinochloa stagnina*) et vétiver qui attirent les animaux domestiques et servent d'habitats naturels pour l'avifaune. Pour les espèces d'oiseau et de poisson (26 espèces) qui vivent dans le lac, la destruction ou l'altération de cet écosystème constitue sans doute l'une des plus grandes menaces à leur survie. De nombreuses espèces animales (domestiques et sauvages) fréquentent le lac qui constitue un écosystème particulier caractérisé par un microclimat.

---

## 21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le gonakier (*Acacia nilotica*) et le palmier doum (*Hyphaene thebaica*) qui sont des espèces ligneuses, les herbacées comme le bourgou (*Echinochloa stagnina*) et le Vétiver (*Vetiveria nigricata*), sont des espèces particulières qu'on retrouve au niveau du lac.

Le gonakier en peuplement équienne assure une protection du lac contre les vents dominants, et contribue à la réduction de l'évapotranspiration. En outre il fournit du bois de service et du bois d'œuvre.

Le palmier doum est remarquable en raison de ses fruits qui sont bien appréciés par les populations. Quand au bourgou, il est une source inestimable d'alimentation pour les animaux.

---

## 22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La faune du lac est relativement riche, et comprend des rongeurs, des oiseaux, des reptiles, des phacochères, singes et de petites antilopes.

Les oiseaux qui fréquentent le lac de façon saisonnière se composent de sédentaires, d'afro-tropicaux et de paléarctiques.

La population halieutique compte des carpes, Mormyrus, silures, Labéo etc. qui sont des bonnes sources de protéines. Le poisson cheval (*Hydrocynus brevis*) se manifeste très rarement.

---

## 23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site :

La pêche est bien pratiquée dans le lac, plus de dix mille pêcheurs vivent des ressources halieutiques. La pêche collective est organisée annuellement et donne lieu à des offrandes. Le gestionnaire coutumier des eaux du lac organise en début d'hivernage des sacrifices pour la prospérité des villages. Le lac est un lieu toponymique qui tient son nom de l'ancêtre tutélaire des peulh résidents du nom de Macki, qui deviendra par déformation Magui.

En période d'étiage les populations pratiquent de la culture de contre-saison (le maïs et le sorgho). La sylviculture et l'arboriculture sont bien pratiquées par les populations. L'exploitation des ressources forestières porte sur la cueillette des fruits (palmier doum *Hyphaene thebaica*), des résines et tanin (*Acacia nilotica*), la gomme arabique (*Acacia senegal*), du bois de feu, de service et d'œuvre.

Par ailleurs le Bourgou et le vétiver constituent des ressources pastorales importantes.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case  et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

#### **24. Régime foncier/propriété :**

- a) **dans le site :** La terre (y compris l'eau) appartient à l'Etat. Toutefois la gestion traditionnelle exercée autour du lac par l'ensemble des villages est reconnue par la loi.
- b) **dans la région voisine :** dans la région voisine le foncier est également régi par l'Etat qui peut en concéder la gestion à des privés ou à des particuliers.

---

#### **25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :**

- a) dans le site :

Les terres sont occupées par l'agriculture, la pêche, l'élevage et la foresterie. Il n'ya pas un schéma précis d'utilisation des terres déterminant les superficies vouées à chaque activité. Les mêmes sites font l'objet des mêmes utilisations avec une périodicité pour chaque activité. Le site a toujours servi à la culture de décrue, à la riziculture, à la pêche et représente un véritable vivier pour l'élevage traditionnel local.

Outre les activités de production (agriculture, pêche, élevage, cueillette), le lac a une fonction de recharge de la nappe phréatique, assure le transport en pirogue des populations riveraines pendant les hautes eaux et crée un microclimat.

Certaines activités culturelles sont liées au lac et à ses ressources, et favorables au développement de l'écotourisme. Les limons déposés par la montée des eaux fertilisent la cuvette et font d'elle une zone agricole de premier ordre dans cette région semi-aride. « *Jadis au Magui il suffisait de semer pour récolter* » dit-on. On y produit en décrue du maïs, du sorgho, du haricot et de la patate pendant la décrue. Le maraîchage se développe de plus en plus dans presque tous les villages riverains où l'eau est disponible en saison sèche.

- b) dans la région voisine/le bassin versant : La situation dans la région voisine est identique au site. Les activités anthropiques concernent les ressources en sols et en eau.

---

#### **26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :**

- a) dans le site Ramsar :

Les facteurs défavorables affectant les caractéristiques du site sont les mauvaises techniques culturales, la surexploitation forestière, le surpâturage, la surexploitation des pêcheries et le braconnage résiduel.

On enregistre souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs, et entre pêcheurs allochtones et autochtones.

La mauvaise gestion de l'ouvrage de retenue construit à Kabaté influe négativement sur la migration des poissons vers le lac.

b) dans la région voisine :

Dans le site, la première menace reste la déforestation à des fins de bois énergie et de services et des défrichements agricoles anarchiques suite à l'accroissement de la densité de la population. Les ouvrages agricoles construits sur la Térékolé et le Kolimbiné gênent la migration des poissons et n'ont malheureusement fait l'objet d'étude d'impact environnemental à grande échelle (sur l'ensemble du bassin versant).

L'érosion éolienne et hydrique entraînent la sédimentation des cours d'eau. Les mauvaises pratiques de l'agriculture et les différentes pressions de l'élevage sédentaire et transhumant entraînent une réduction des espèces fauniques et la perte de biodiversité.

---

### **27. Mesures de conservation en vigueur :**

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Au plan national les statuts juridiques des aires protégées concernent les réserves naturelles intégrales, les réserves de faune, les réserves de biosphère, les sanctuaires, les parcs nationaux, les zones d'intérêt cynégétique, les sites Ramsar, les forêts classées. La zone du lac Magui relève du domaine protégé qui ne figure pas dans les catégories ci-dessus.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia  ; Ib  ; II  ; III  ; IV  ; V  ; VI  Type (aire protégée de ressources naturelles gérée)

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? **Non** Est-il appliqué ?

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Il existe une convention locale de gestion des ressources du lac entre les villages riverains. Un cadre de concertation regroupant les villages riverains veille à la mise en œuvre de la convention. La gestion communautaire traditionnelle n'est pas bien rationnelle pour les ressources du lac.

---

### **28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :**

Un plan de gestion est en préparation. L'AMCFE (Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de l'Environnement) a procédé à l'élaboration d'un plan d'aménagement des îlots du lac.

**29. Recherche scientifique en cours et équipements :** Il n'ya pas de projet de recherche en cours.

---

**30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :**

Le groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural (GRDR) a mené une réflexion sur un schéma d'aménagement et de gestion des eaux et l'étude de huit (8) avant-projets sommaires d'aménagement hydro-agricoles pour le bassin Térékollé- Kolimbiné- Lac Magui (TKLM).

L'Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de l'Environnement (AMCFE) a produit des documents sur l'inventaire des ressources du lac et des zones humides du bassin du fleuve Sénégal, la formation des femmes sur le conditionnement du poisson.

---

### **31. Loisirs et tourisme actuels :**

Par manque d'aménagement le site est mal exploité malgré l'existence de potentialités touristiques. Toutefois, des intentions de développement éco-touristiques existent au niveau de certains promoteurs d'établissements de tourisme.

---

### **32. Juridiction :**

Le lac relève administrativement du cercle et de la région de Kayes. Plusieurs ministères sectoriels sont concernés par la gestion des ressources du lac (ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et Pêche, de l'Eau, Environnement et Assainissement).

Communes Rurales de Séro, Ségala et Maréna-Diombougou, Cercle de KAYES, Région de KAYES.

---

### **33. Autorité de gestion :**

L'Autorité administrative Ramsar est représentée par les Collectivités Territoriales des communes rurales de Séro, Ségala et Maréna-Diombougou dans le Cercle de KAYES (République du Mali).

Parmi les autorités de gestion, on peut retenir :

**Salifou KORERA**, Maire de la Commune Rurale de Ségala (Cercle de Kayes), Tel (223) 76060047.

**Mamadou KONATE**, Conseiller municipal Commune de Maréna -Diombougou. (Cercle de Kayes), Tel (223) 60683796.

---

### **34. Références bibliographiques :**

- Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (version 2006-2008) ;
- AMCFE : Baseline study report of the Lake Magui Community integrated Development project concept paper (décembre 2007) ;
- AMCFE : Diagnostic de situation du bassin du fleuve Sénégal (juillet 2006) ;
- AMCFE : Exploitation des oiseaux d'eau du lac Magui et appui à la mise en œuvre de la Convention locale de gestion des ressources naturelles du lac (juin 2005) ;
- AMCFE : Convention locale de gestion des ressources naturelles du lac Magui (novembre 2006) ;
- Gestion de la biodiversité du lac Magui par le développement d'initiatives écologiquement durables (juillet 2003) ;
- GRDR : Annuaire hydrologique du système « Térékolé-Kolimbiné-Lac Magui » (1979-1982) ;

- GRDR : Plan directeur d'aménagement hydraulique et agricole de la Région « Térékolé-Kolimbiné-Lac Magui » (février 1983) ;
- I. KEBE : Mémoire de fin d'étude Décembre 2010 ;
- L. DIAKITE, T. DIAKITE : Etude des potentialités écotouristiques du lac Magui Août 2011 ;
- COUTURE J. L. ; 2000 : Etude socio-économique, impact environnemental, propositions d'aménagement et justifications. Rapport de mission traversée du lac Magui par la RR3 Kayes- Yélimané ; 33 pages.
- A.R.K. ; 2007 : Plan stratégique de développement de la région de Kayes 2008- 2017. Rapport diagnostic et perspectives ; 314 pages.
- A.R.K. ; 2008 : Schéma régional d'aménagement du territoire de Kayes (SRAT- Kayes) ; Rapport diagnostic ; 301 pages.

### **Annexe 1 : liste des oiseaux observés au lac Magui en 2009**

<b>Espèces</b>	<b>Nom scientifique</b>
<b>PELICANS</b>	
Pélican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>
Pélican gris	<i>Pelecanus rufescens</i>
<b>CORMORANS et ANHINGA</b>	
Cormoran africain	<i>Phalacrocorax africanus</i>
Anhinga d'Afrique	<i>Anhinga rufa</i>
<b>HERONS ET AIGRETTES</b>	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron mélanocéphale	<i>Ardea melanocephala</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
Aigrette ardoisée	<i>Egretta ardesiaca</i>
Aigrette garzette noire	<i>Egretta garzetta</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Héron gardeboeuf	<i>Bubulcus ibis</i>
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Cigogne d'Abdim	<i>Ciconia abdimii</i>
Cigogne épiscopale	<i>Ciconia episcopus</i>
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Jabiru d'Afrique	<i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>
Marabout d'Afrique	<i>Leptoptilos crumeniferus</i>
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>
<b>OIES ET CANARDS</b>	
Dendrocygne veuf	<i>Dendrocygna viduata</i>
Oie de Gambie	<i>Plectropterus gambensis</i>
Canard à bosse	<i>Sarkidiornis melanotos</i>

Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>
Anserelle naine	<i>Nettapus auritus</i>
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
<b>RALES, GALLINULES, FOULQUES et JACANAS</b>	
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Grebi foulque	
Poule sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>
Jacana à poitrine dorée	<i>Actophilornis africana</i>
<b>LIMICOLES</b>	
Rhynchée peinte	<i>Rostratula benghalensis</i>
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>
Oedicnème du Sénégal	<i>Burhinus senegalensis</i>
Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>
Glaréole grise	<i>Glareola cinerea</i>
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
Tournepièrre à collier	<i>Arenaria interpres</i>
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
<b>GOELANDS, STERNES et BEC-EN-CISEAUX</b>	
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>

*Annexe 2 : Quelques vues du lac Magui*

